

Entretien en vue de l'inscription sur la liste d'aptitude à l'emploi de directeur d'école

THEMES SUSCEPTIBLES D'ETRE ABORDES

La commission d'entretien n'attendra pas du candidat une connaissance exhaustive des thèmes.
En revanche elle cherchera à mesurer l'intérêt manifesté par ce dernier pour ces questions.

1-LE SYSTEME EDUCATIF (finalités – organisation - principes)

- L'école primaire
- Le collège
- L'administration départementale et territoriale

2-L'ORGANISATION ET LE FONCTIONNEMENT DE L'ECOLE

Objectifs, contenus, mise en œuvre et évaluation des points suivants :

- La mise en place des cycles,
- Les projets (d'école, de cycle, actions culturelles, contrats éducatifs locaux),
- Les langues vivantes étrangères,
- Les langues vivantes régionales,
- L'évaluation des élèves,
- Les réunions institutionnelles (animation pédagogique, conseils d'école, de cycle, des maîtres),
- Les programmes scolaires et le référentiel de compétences,
- L'évaluation interne et externe de l'école,
- Loi n°2005-380 du 23 avril 2005 d'orientation et de programme pour l'avenir de l'école,
- Le socle commun de connaissances et de compétences,
- Le référentiel des compétences des professeurs des écoles 2007.

3-L'ORGANISATION DU SUIVI INDIVIDUALISE ET DE L'ORIENTATION DE L'ELEVE A BESOINS EDUCATIFS PARTICULIERS

- Les enfants en danger :
 - Les services départementaux de l'aide sociale à l'enfance,
 - Le juge des enfants.
- Les élèves en difficulté scolaire :
 - Typologie des difficultés,
 - Les différentes aides possibles,
 - Le RASED,
 - La SEGPA.
- Les enfants en situation de handicap à l'école :
 - Politiques d'intégration (objectifs, mise en œuvre, intérêt et limite),
 - Les partenaires (services de soins),
 - Les structures spécialisées,
 - Modalités de prise en charge du handicap (PPS : projet personnalisé de scolarisation des élèves),
 - M.D.P.H.
- Les enfants malades
 - Projet d'accueil individualisé (PAI)
- Loi n°2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées

4-LES RESPONSABILITES DU DIRECTEUR D'ECOLE

- Rôle administratif ;
- Rôle pédagogique ;
- Rôle relationnel ;
- Responsabilités civile et pénale ;
- La sécurité dans et hors de l'école :
 - Principe,
 - Partenaires,
 - L'école hors de ses murs (sorties, voyages, classes d'environnement),
- La gestion financière ;
- Décret n°2023-777 du 14 août 2023 relatif aux directeurs d'écoles.

5-L'ECOLE ET SES PARTENAIRES

- Le partenariat (les divers interlocuteurs de l'école) :
 - Objectifs,
 - Intérêt, limite.
- Les intervenants extérieurs :
 - Cadre réglementaire,
 - Intérêt, limite,
 - Evaluation des actions relevant de ces interventions.
- Les droits et devoirs des enfants, des parents,
- La place des parents dans l'école.